

RÉVISION DU PLU : une "concertation" à renforcer d'urgence !

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Joinville-le-Pont est lancée !

Vieux de dix ans, notre PLU a besoin d'être mis à jour, notamment pour prendre en compte les nouvelles évolutions législatives.

Le terme de "révision" indique qu'il ne s'agit pas d'une modification mineure ou localisée, mais d'un changement global et majeur.

Dans le cadre de la réforme territoriale qui s'est mise en place, le PLU d'une commune est adopté par le territoire.

Rappelons que le territoire est l'échelon intermédiaire entre la commune et la Métropole du Grand Paris, le nôtre (T10 "Paris-Est Marne & Bois") regroupe 13 communes du Val-de-Marne.

Le consensus en vigueur jusqu'à présent faisait que le PLU d'une commune donnée était validé sans remarque par ses partenaires territoriaux.

Le rejet fin juin du PLU de Champigny par la majorité de droite du territoire (à la demande de l'opposition campinoise) ouvre une crise.

Néanmoins on peut parier que pour Joinville, le point de vue joinvillais sera validé par le territoire.

Et comme il se doit, une enquête publique (restreinte à Joinville) aura lieu en 2018.

Comme il se doit aussi, il faut pouvoir affirmer que le projet a été bouclé à l'issue d'une phase de "concertation".

Or la concertation vue par le maire de Joinville ne constitue pas à élaborer un projet tous ensemble, mais à faire semblant !

Un PLU comprend essentiellement deux parties :

1° A l'issue d'une phase de diagnostic de l'existant, **un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** est élaboré. Le PADD est un document "philosophique" qui fixe les grandes orientations du PLU. C'est le sujet du moment.

2° Puis **un Règlement assorti d'un zonage** est rédigé : c'est lui qui fixera les possibilités concrètes de construction et qu'on pourra éventuellement opposer à un tiers. Ce sera le sujet de l'automne.

Pour chacune de ces deux phases, la Municipalité a prévu une présentation aux cinq associations environnementales considérées comme représentatives sur Joinville (dont bien sûr Joinville-Ecologie), suivie d'une présentation au public.

Mercredi soir 28 juin 2017, à l'Hôtel de Ville, c'était donc la réunion publique du PADD.

La Municipalité ne s'étant pas décarcassée pour en faire la publicité, il n'y avait qu'une vingtaine de personnes dans la Salle des Mariages !!!

On a passé pas mal de temps sur le diagnostic, pétri d'auto-satisfaction.

Les quatre axes retenus pour le PADD ont été présentés très succinctement :

1° Préserver le cadre de vie et l'environnement joinvillais, et mettre en valeur la vallée de la Marne ;

2° Maîtriser les déplacements et favoriser la complémentarité modale ;

3° Poursuivre la redynamisation des activités économiques et commerciales ;

4° Accompagner préservant l'équilibre la réalisation des projets d'aménagement majeurs en cours, et favoriser le renouvellement urbain en du territoire.

Puis le public a été invité à s'exprimer, sur un document dont il ne disposait même pas...

Joinville-Ecologie, ayant reçu la semaine précédente le projet du PADD, a pu faire des propositions pertinentes.

Le diagnostic laudatif a été vertement critiqué, notamment sur le stationnement.

La demande d'espaces verts a été martelée par la plupart des intervenants.

Un sympathisant, dans un discours ménageant la chèvre et le chou, s'est justement inquiété des contradictions potentielles entre les quatre axes affichés, et particulièrement entre la protection et le développement.

Alain, dans un discours passionné (bien reçu de tous sauf du maire), a insisté sur l'importance d'adapter Joinville au réchauffement climatique en cours, avant tout en misant sur son verdissement.

L'élu écologiste pour sa part s'est attaché à tenter d'améliorer la méthode.

Il a inlassablement plaidé pour une "concertation" sérieuse, et le maire qui freinait des quatre fers a fini par être obligé de faire des concessions.

Olivier Dosne s'est engagé à ce que le projet soit incessamment mis en ligne sur le site Internet de la Mairie, et parallèlement mis à disposition du public dans le Hall de l'Hôtel de Ville.

La position initiale de la Municipalité consistait à inviter chacun à donner son avis par l'envoi d'un courriel.

Ainsi elle seule aurait eu la vision d'ensemble des points de vue exprimés, et elle aurait pu raconter ce qu'elle voulait... On a réclamé un Blog pour la concertation sur le PLU, et le Maire a fini par promettre la mise à disposition prochaine d'une "solution transversale".

Le calendrier étant serré, il est important de continuer à suivre ce dossier pendant tout l'Été !

Michel LAVAL

le 29 juin 2017,